## Synthèse



## Sport pour tous, vers un contrat gagnant-gagnant

C'est une autosaisine. Cet avis est présenté et voté en plénière du CESER le 11 décembre 2020.

## Contexte et Constats

Le CESER rappelle l'importance du sport, facteur de santé, vecteur de cohésion sociale, d'attractivité et de structuration des territoires. Le sport est également garant de valeurs universelles : respect de soi et des autres, courage, solidarité et esprit d'équipe. Pour ces raisons et bien d'autres, les pouvoirs publics doivent continuer à soutenir le sport.

L'objectif de cet avis est de tendre vers un contrat gagnant-gagnant entre toutes les parties prenantes pour favoriser l'accès et la pratique d'une ou de plusieurs activités physiques pour toutes et tous sur l'ensemble de la région. Il s'inscrit dans la durée et a vocation à permettre à tous les acteurs de prendre part à sa construction.

L'avis présente les acteurs agissant dans le domaine du sport (l'Etat, les collectivités, le mouvement sportif, les associations, le secteur marchand...) ainsi les nombreux atouts de la région Grand Est (les bénévoles, la place du sport dans l'économie, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et les 60 territoires labélisés « Terre de jeux »). Le sport a connu une mutation importante des pratiques ces dernières années et la crise sanitaire a renforcé les écarts entre la pratique libre et la pratique en club.

L'avis revient sur l'impact de la crise sanitaire dans le sport et propose des réponses à construire collectivement sur la durée.



## Préconisations et Recommandations

Le sport pour tous comme contrat gagnant-gagnant entre l'individu et la société implique d'apporter une réponse claire et volontariste aux nouvelles aspirations. Cela suppose:

- que le retour à la pratique sportive soit fortement aidée par les pouvoirs publics suite à la crise sanitaire
- que la nouvelle gouvernance du sport soit lisible, cohérente et plurielle
- que le bénévolat soit consolidé et puisse se renouveler
- que le recrutement de cadres techniques soit une priorité des politiques publiques sportives
- que les équipements soient adaptés et leur accès facilité
- que les insuffisances en installations soient comblées
- que la natation puisse se pratiquer partout sans entraves ;
- que les sports de nature profitent à tous



Béatrice HESS Présidente de la commission Sport



Sylvia PIERSON Rapporteure de la commission Sport